

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 23 juillet 2021 – n° 365

Téléchargement des pièces-jointes

Vie des établissements

Modalités applicables au régime indemnitaire des RRHP

Avec la nomination des premiers responsables régionaux de la haute performance (RRHP), nous vous informons qu'un projet de note conjointe ANS/DS est à l'étude afin de rappeler les éléments importants relatifs à la mise en œuvre opérationnelle des RRHP (rappel de la classification des régions en 3 niveaux, modalités d'attribution du complément indemnitaire,...).

Correspondants *handicap* - CREPS, INSEP, ENVSN, ENSM, IFCE et MNS

La mission à l'intégration des personnels handicapés (MIPH) au sein de la DGRH vient de solliciter la direction des sports concernant l'application de l'[article 92 de la loi de transformation de la fonction publique](#) et plus spécifiquement sur la mise en place d'un référent handicap par établissement. Afin d'organiser l'accompagnement et l'animation de ces référents par la MIPH, nous vous invitons à transmettre les coordonnées de ces personnes via la BAL ds.2a@sports.gouv.fr au plus tard le mardi 03 août 2021. Si vous n'avez pas à date de référent de nommé, veuillez également l'indiquer.

Appel à projets national "Aisance Aquatique – volet Formation à l'enseignement de l'aisance aquatique" - Agence nationale du sport

Suite au dernier Conseil d'Administration de l'Agence nationale du Sport, organisé le 15 juin 2021, il a été décidé de consacrer une enveloppe d'un montant de 0,7M€ pour la mise en œuvre de l'appel à projets national « Aisance Aquatique – volet Formation à l'enseignement de l'aisance aquatique ».

Cet appel à projets s'adresse notamment aux établissements publics du sport. Ouvert depuis hier, il se clôturera le dimanche 19 septembre 2021 – minuit, heure de Paris. Vous trouverez en pièces-jointes, le cahier des charges ainsi le dossier de candidature correspondant (en deux parties, un fichier Word et un fichier Excel à remplir).

Les personnes référentes au sein de l'Agence sont Virginie LAMOTTE, conseillère développement (virginie.lamotte@agencedusport.fr / 01-53-82-74-57), et Margot NAULIN, assistante développement des pratiques (margot.naulin@agencedusport.fr / 01 53 82 74 39).

Actualisation de la représentation des régions dans les instances de dialogue social

Afin de pouvoir réunir dans les meilleures conditions les instances de dialogue social des CREPS, comités techniques d'établissement (CTE) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), nous vous recommandons de saisir dès à présent le président du conseil régional (PCR) de la région de votre établissement pour actualiser la représentation de celle-ci à ces instances, prévue aux articles R. 114-59 et R. 114-70 du code du sport.

En effet, à la suite des dernières élections régionales de juin, il convient de vérifier auprès des PCR nouvellement élus, voire réélus pour la plupart, que les représentants désignés en 2019 dont certains avaient un mandat de conseiller régional sont confirmés ou doivent être remplacés.

Cette recommandation vaut également pour les cas où le PCR aurait désigné, au lieu d'élus, des responsables de service, cas par exemple pour les CREPS de Montpellier et Toulouse, car les titulaires des fonctions ont pu changer entretemps. L'actualisation de ces désignations est d'autant plus importante que si le représentant de la région peut coprésider le CTE (R. 114-60), il est de droit coprésident du CHSCT (R. 114-74).

Taux de TVA des marchés de restauration – CREPS, ENVSN, ENSM et IFCE

La direction des sports souhaite disposer d'une photographie des taux de TVA applicable en matière de restauration, démarche initiée après le constat de pratiques variées. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le tableau en pièce-jointe qui permettra d'établir un panorama des différentes situations aujourd'hui en place. Si la restauration est en régie directe merci d'indiquer « Néant ».

Cet état des lieux, travaillé avec la DGFIP, permettra tout particulièrement d'identifier la réglementation à appliquer pour votre établissement.

Vos retours sont à transmettre à sophie.bauchart@sport.gouv.fr au plus tard le mardi 03 août 2021.

Formation professionnelle

Contrat d'apprentissage

Pour votre bonne information, les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

[Une aide unique pour les employeurs d'apprentis](#) / [Aide exceptionnelle](#) ;

Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.

Aides en cas d'embauche d'un travailleur handicapé. [Consulter le site de l'Agefiph.](#)

Dans la fonction publique, le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

[Consulter le site du FIPHFP.](#)

Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (bonus alternants, frais de stage, dons en nature) - pour en savoir plus, [cliquer ici](#).

Pour en savoir +, [consulter le portail de l'Alternance.](#)

Accès au [simulateur d'estimation du coût salarial pour l'employeur et les aides octroyées.](#)

Ressources humaines

Publication de postes J&S sur la Place de l'Emploi Public

Direction des sports

[Chef de mission "École des cadres"](#)

CREPS PACA

[Médecin du sport site d'Antibes](#)

[Médecin responsable du centre de santé - Aix en Provence](#)

[Conseiller Haut Niveau et Haute Performance - Accompagnement paralympique et recherche](#)

CREPS Pays de Loire

[Médecin](#)

CREPS Auvergne Rhône-Alpes

[CREPS Auvergne Rhône-Alpes RESPONSABLE DES SITES DE LYON / VOIRON](#)

CREPS La réunion

[Responsable du département de la formation](#)

CREPS Montpellier

[FORMATEUR PLONGEE H/F](#)

CREPS Toulouse

[Chef du pôle formation et développement des compétences territoriales](#)

[Formateur – chef de projet développement des pratiques et des compétences territoriales](#)

CREPS Vichy

[Formateur département formation professionnelle et apprentissage](#)

[Responsable département formation professionnelle et apprentissage chargé de mission Pôle ressources national "Sport-Santé, Bien-être "](#)

CREPS Ile-de-France

[Responsable du département de la formation professionnelle](#)

[Coordonnateur/Coordonnatrice de formations et formateur/formatrice](#)

CREPS Centre Val-de-loire

[Coordonnateur / Coordonnatrice d'actions de formation - Pôle formation](#)

CREPS Reims

[Coordonnateur d'actions de formation](#)

[Coordonnateur d'actions de formation](#)

ENSM

[CHARGE\(E\) DE L'ACCOMPAGNEMENT PHYSIOLOGIQUE DE LA HAUTE PERFORMANCE](#)

[ENTRAINEUR COMBINE NORDIQUE - SAUT](#)

[ENTRAINEUR BIATHLON](#)

A la semaine prochaine

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE DES ETABLISSEMENTS — DS.2A

ds.a2@sports.gouv.fr	
Thibaut DESPRES thibaut_despres@sports.gouv.fr 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	Chef de bureau <ul style="list-style-type: none">Animation et pilotage du bureau
Quentin DETCHART quentin_detchart@sports.gouv.fr 01 40 45 93 87	Adjoint au chef de bureau <ul style="list-style-type: none">Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.

<p>Murielle MUHEL murielle.muhelle@sports.gouv.fr 01 40 45 95 37</p>	<p>Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.
<p>Dominique RABUEL dominique.rabuel@sports.gouv.fr 01 40 45 96 93</p>	<p>Juriste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... – compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.
<p>Sophie BAUCHART sophie.bauchart@sports.gouv.fr 01 40 45 92 11</p>	<p>Responsable de tutelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc • Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.
<p>Frédéric DAMBIER frédéric.dambier@sports.gouv.fr 01 40 45 93 03</p>	<p>Responsable de tutelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : IFCE et MNS • Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.
<p>David CHARRAS david.charras@sports.gouv.fr 01 40 45 96 25</p>	<p>Responsable de tutelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN) • Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.
<p>Evelyne GONFIER evelyne.gonfier@sports.gouv.fr Arrivée au 1^{er} octobre 2020</p>	<p>Responsable de tutelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : ENSM et ENVSN • Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.
<p>François ROBERT françois.robert@sports.gouv.fr 01 40 45 91 41</p>	<p>Responsable de tutelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap) • Dossiers transversaux : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux DRAJES et contrôleurs budgétaires, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)